

ASSURANCE

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Teaser - Novembre 2021

Synthèse de l'Ordonnance n°2021-174 (17 février 2021)

OBJECTIFS



- Promouvoir un **dialogue social** de qualité au niveau national, local et à l'échelon de proximité, en donnant de **nouveaux outils aux acteurs concernés** pour trouver les solutions collectives les plus adaptées aux enjeux des services publics
- Encourager la **négociation d'accords collectifs**

APPLICATION



- L'ordonnance est **entrée en vigueur le 19 février 2021** (modifie les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984)
- Elle **ne s'applique pas** aux négociations engagées avant le 18 février 2021 (art. 5)
- Les **ministres cités à l'art. 6** sont **responsables de l'application de l'ordonnance**, chacun en ce qui les concerne
- Un **bilan de l'application** de cette ordonnance doit être publié au plus tard le **31/12/2025** par le ministre chargée de la fonction publique (art. 2)

IMPACTS



- 01** Partenaires sociaux :
 - Organisations syndicales représentatives de fonctionnaires
 - Autorités administratives, territoriales et de proximité
- 02** Dispositions relatives :
 - Aux accords
 - Au plan d'actions pour l'égalité professionnelle

Synthèse de l'Ordonnance n° 2021-175 (17 février 2021)

Cette seconde ordonnance redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.



Mise en place de **contrats collectifs à adhésion obligatoire** au même titre que l'ANI 2016 pour le secteur du privé



Participation obligatoire au financement de la **couverture complémentaire Santé à hauteur de 50%** des agents publics

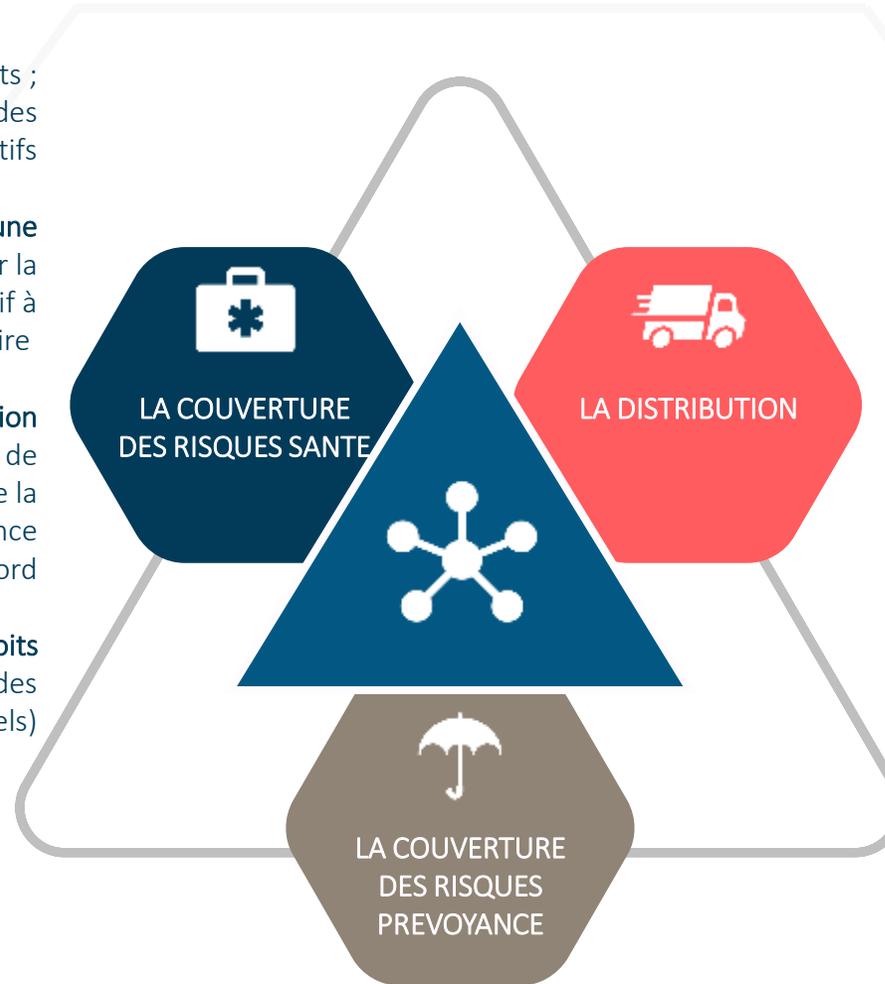


Participation obligatoire au financement de la **couverture complémentaire Prévoyance à hauteur de 20%** des agents publics territoriaux

Les thèmes de négociation de la réforme

Points en attente de précisions

- Les **mécanismes d'adhésion** des agents ; le contenu et le fonctionnement des contrats collectifs
- Les **conséquences pour les agents d'une absence d'accord majoritaire** pour la conclusion d'un accord collectif à adhésion obligatoire
 - Les **modalités de la participation employeur** dans les différents cas de figure possibles à l'issue de la négociation, y compris en l'absence d'accord
- Les **mécanismes de portabilité des droits** (notamment dans le cas du chômage des agents contractuels)



- Les **mécanismes de solidarité**, les formes et le montant de la contribution financière des employeurs
- Les **clauses substantielles** des cahiers des charges
- Les **modalités d'adhésion et de souscription** et les conditions de l'adhésion obligatoire le cas échéant
- Le **cadre de la négociation** entre les employeurs et les organisations syndicales
- Les **modalités de transition** entre opérateurs

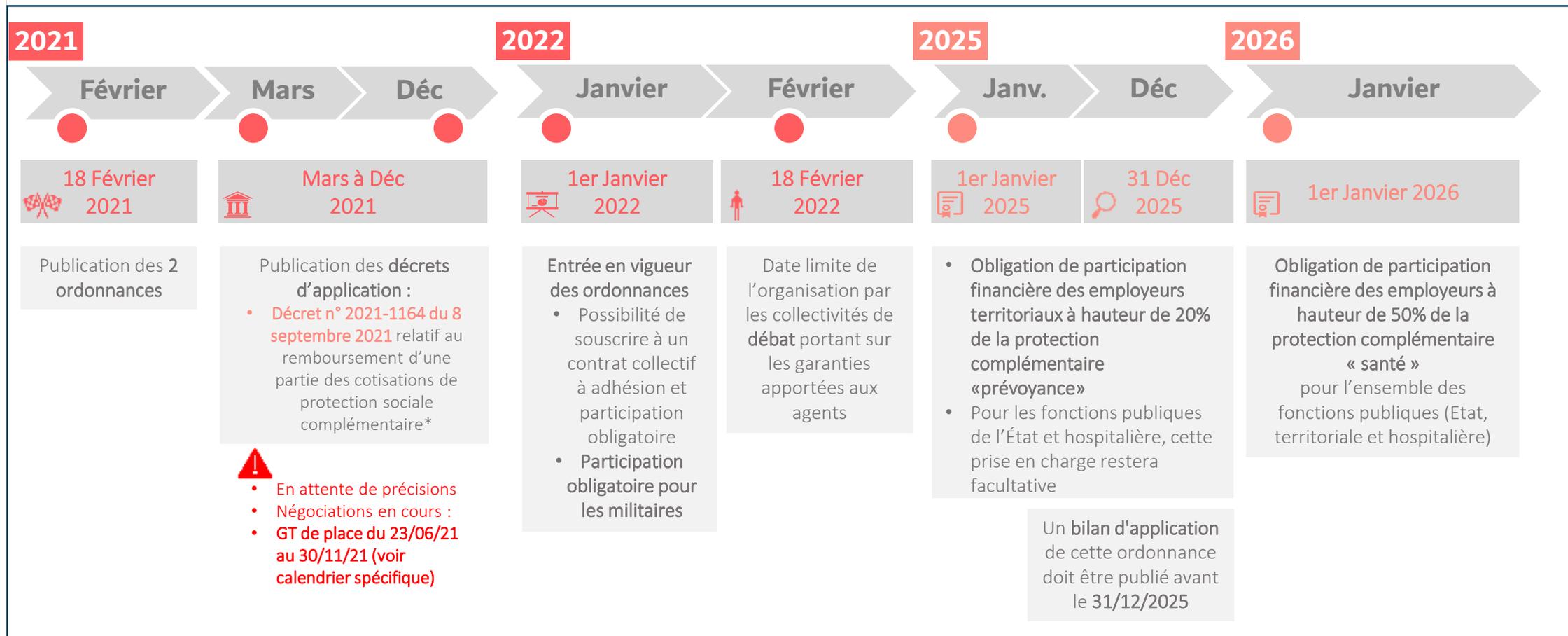
- Les pistes permettant d'améliorer les garanties statutaires et de consolider dans les **garanties statutaires des trois versants la réforme du capital décès**

- Les **garanties** devant figurer dans les contrats complémentaires.



Une réforme attendue pour 2026

Les 2 ordonnances entreront en vigueur le 1er janvier 2022 avec une application du **nouveau régime qui s'étalera sur quatre années**. La réforme a pour but d'**universaliser l'obligation de financement**, en se rapprochant de ce qui est proposé dans le secteur privé et d'**instaurer des minimums de couverture**.



- Les référencements sont conclus pour une période de 7 ans. La deuxième phase s'étant terminée en 2017, les principes de référencements devraient disparaître dans la fonction publique d'état en 2024.
- Les labellisations sont accordées pour une durée de 3 ans dans la fonction publique territoriale. Les dernières labellisations ayant été délivrées en 2020, elles devraient se clôturer en 2023.



2020

ETUDE

2021

ACTIONS

2025

EXECUTION

2026

2021

Février

Mars

Déc

2022

Janvier

Février

2025

Janv.

Déc

2026

Janvier

TRAVAUX

Etude d'opportunités

- Business plan (définition des ambitions, positionnement, scénarios et projections, coûts pour aller à la cible)
- Lobbying (ajustement des hypothèses, crédibilité et pédagogie)

Structuration des travaux

- Cadrage (validation des feuille de route : objectifs, ressources et référents, lotissement avec jalons et priorités, etc.)
- Définition de l'organisation des travaux (gouvernance, chantiers, référents)

Réalisation des travaux

- Pilotage opérationnel et stratégique
- Déclinaison et mise en œuvre des FDR par Lot (Lot 1 Prévoyance, Lot 2 Santé)
- Gestion des chantiers (SI, Gestion, Marketing, etc.)
- Conduite du changement
- Communication, suivi de projet et reporting (maîtrise des risques)

Déploiement et bilan

- Déploiement progressif (1ère Mise en production et 1er bilan) en mode agile et itératif
- Ajustement et optimisation du run
- Plan de sécurisation

COORDINATION

- Comités projets avec les sponsors et les parties prenantes pour arbitrer sur les orientations majeures
- Comités opérationnels pour rendre compte des progrès réalisés et valider les prochaines étapes





Marion Vizier

Senior manager

+33 (0)7 69 99 94 58
marion.vizier@aurexia.com



David Villard

Associé

+33 (0)6 75 53 19 47
david.villard@aurexia.com

Nos travaux

Par ses **travaux de veille et d'analyses d'impacts**, Aurexia a produit plusieurs supports de fond pour : - vous aider à **comprendre et appréhender les enjeux de cette réforme**, - vous donner la **vision la plus exhaustive de la portée des changements** qui s'annoncent et des **choix stratégiques à opérer**.



Une série d'articles sur le sujet a déjà été publiée
N'hésitez pas à demander à nos équipes la **Regulatory Watch-Edition France** de mai 2021 et d'octobre 2021

regulatory.watch@aurexia.com

Extrait de nos travaux d'analyse



Impacts par typologie d'acteurs



Travaux à mener par métier avec cotation



Structuration des travaux

ANALYSE DE L'EXISTANT

1 PREMIERE PARTIE DE L'ETUDE

- ✓ Marché de la fonction publique
- ✓ Etat des lieux de la protection sociale par versant (étatique, hospitalier, territoriale)



RÉFORME TEXTES

2 DEUXIEME PARTIE DE L'ETUDE

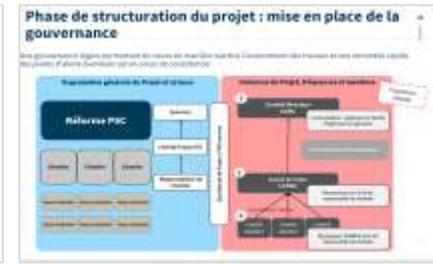
- ✓ Zoom sur les décrets
- ✓ Analyse de l'avant et de l'après réforme
- ✓ Analyse des thèmes de la négociation



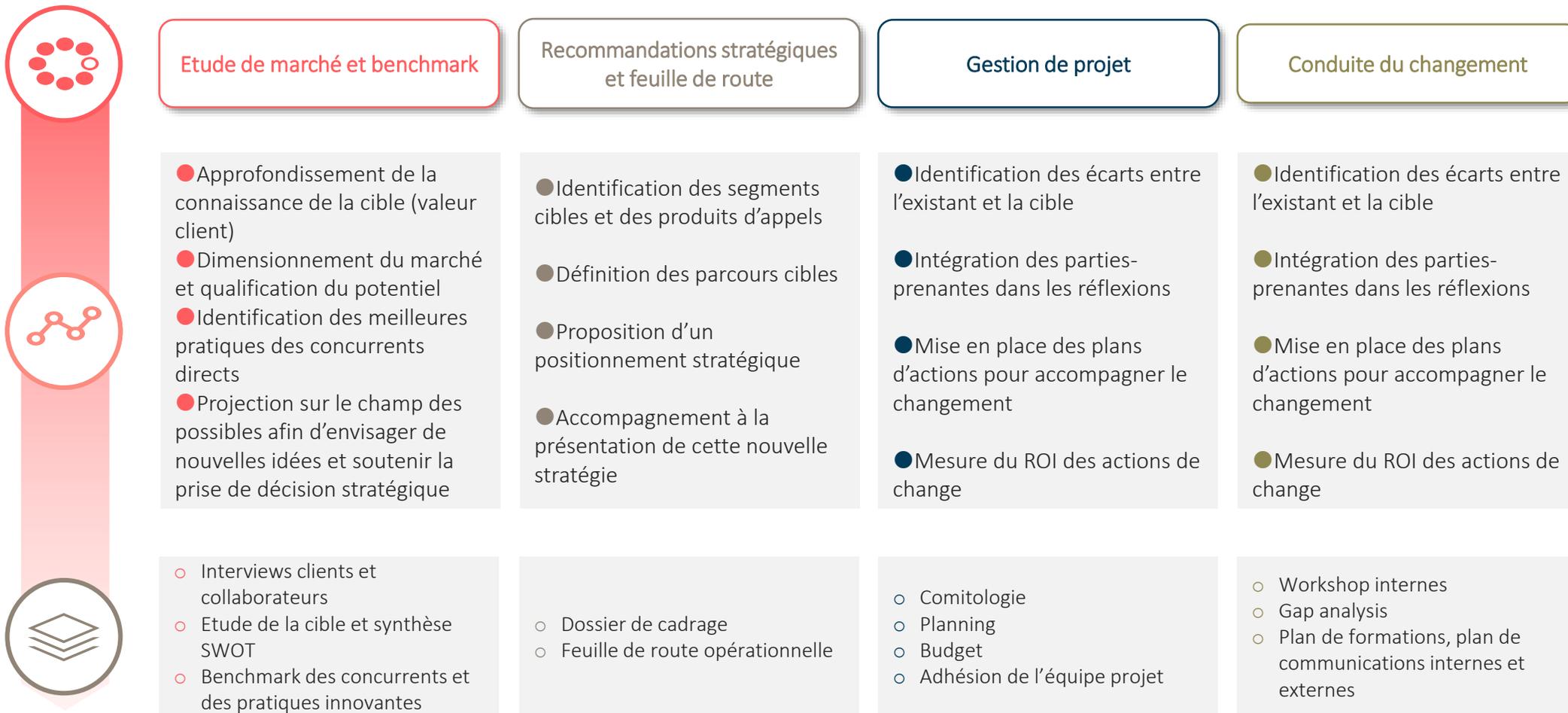
ACCOMPAGNEMENT

3 TROISIEME PARTIE DE L'ETUDE

- ✓ Notre vision des travaux
- ✓ Notre expertise en gestion de programme
- ✓ Notre proposition d'accompagnement



Aurexia se tient prêt à vous accompagner dans la réalisation de l'état des lieux de vos pratiques, la définition des actions à mettre œuvre, et dans la construction de vos partenariats et offres.





Aurexia

Bringing value, together